

OÙ SE PROCURER UN EPI ?

Les EPI sont distribués à nos locaux.

LIEU

Place Chassé
(2575, Place Chassée, Montréal, QC, H1Y 2C3)

HORAIRE

Mardi

8 h 30 à 12 h 30

Jeudi

12 h à 16 h

QUESTIONS ?

Toutes les formations pour l'obtention d'EPI sont offertes par l'association. Visitez <https://aqtis514iatse.com/fr/formation/> pour plus d'information ou pour vous inscrire.

Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter au **514 844-2113 poste 280**



www.aqtis514iatse.com



www.facebook.com/aqtis514iatse



www.instagram.com/aqtis514iatse



linkedin.com/company/aqtis514iatse



bsky.app/profile/aqtis514iatse.bsky.social



Scannez le code QR pour visionner notre capsule vidéo à ce sujet.

DÉMYSTIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



**AQTIS
514
IATSE**

QU'EST-CE QU'UN EPI ?

C'est un équipement conçu pour protéger une personne contre les risques présents dans son environnement de travail, tel que :

- Des **gants** isolants pour les risques électriques.
- Des **lunettes de sécurité** pour les risques mécaniques (air comprimé).

POURQUOI PORTER UN EPI ?

Pour se protéger des risques liés à la **nature du travail**.

- Ex. : - Lors de la déviation de la circulation sur la voie publique, le port d'une **veste**, d'un **pantalon** et d'un **casque fluorescents** est requis pour prévenir les risques de collision.
- Le port de **chaussures de sécurité** est essentiel lors du transport de charges lourdes pour prévenir les blessures causées par la chute d'objets.

Pour se protéger des risques liés au **lieu de travail**.

- Ex. : - En présence de fumée artificielle sur un plateau, le port d'une **protection respiratoire** est nécessaire.
- À proximité de tirs d'armes, une **protection auditive** est requise.

QUAND PORTER UN EPI ?

Lorsque la **loi** l'exige

- Ex. : - Le port d'un **harnais** est obligatoire pour tout travail en hauteur avec risque de chute de plus de 3 mètres.

Dans des **situations inconnues**

- Ex. : - Le port d'un **masque à poussière** est requis lors de la présence de poussière inconnue sur le lieu de tournage, soit le sous-sol d'un bâtiment.

QUI PEUT OBTENIR UN EPI ?

Les membres de l'AQTIS 514 IATSE peuvent recevoir des EPI selon les critères suivants :

- Avoir un statut de membre reconnu ou en reconnaissance.
- Occuper une fonction qui requiert l'EPI en question
- Avoir complété la ou les formations nécessaires. Par exemple, vous devez suivre :
 - Protection contre les chutes pour recevoir un **harnais** et une **longe**.
 - Signaleur routier pour recevoir une **veste**, un **pantalon** et un **casque fluorescents**.
- Ne pas déjà détenir l'EPI demandé, sauf si celui-ci a atteint sa fin de vie ou a été endommagé.

